

rejeté

SÉNAT

le 20 octobre 1966.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

relatif à la suppléance du magistrat chargé du service de la juridiction de droit commun instituée sur le territoire des Iles Wallis et Futuna.

Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 octobre 1966.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1815, 1983 et In-8° 542.

Sénat : 272 (1965-1966) et 7 (1966-1967).